



Travaux de peinture au départ du locataire

Par **vanille56**, le **09/06/2011 à 19:05**

Bonjour,

je possède un bien que je loue a des particuliers , ils louent ce bien depuis 7 ans , quand ils sont arrivés les murs avaient été entièrement remis a neuf set peints , je leur demande de bien voiloir repeindre ces murs avant de partir , ils me disent que le fait d'avoir habité pendant 7 ans ce logement leur donnait le droit de laisser ces murs en l'état , quelqu'un pourrait me renseigner a ce sujet?

Par **mimi493**, le **09/06/2011 à 20:06**

Vous ne pouvez exiger qu'ils repeignent. Si les murs ne sont pas dégradés, sont en état d'usage (usure normale en 7 ans), ils sont dans leur droit

Ce n'est que si les locataires sont restés au moins 20 ans, qu'on a pu voir des jurisprudences dirent qu'au bout de 20 ans, refaire le revêtement mural est de l'entretien.

Par **vanille56**, le **09/06/2011 à 20:28**

merci pour cette réponse